

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 11.07.2023

POINT DE SITUATION

Brice BEAUFORT informe le conseil du fait que le trépail info est parti à l'impression.

Pascale REDON informe le conseil qu'il va falloir envisager le remplacement d'un arbre place de la république vu son état .

Alain Guillaume demande s'il est possible d'insérer dans le trépail info un article sur l'entretien des chemins , monsieur le Maire l'informe que le président de l'ASA Monsieur Jean-Max DEFRANCE S'en est déjà chargé

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait tourner le point budget ainsi que l'information du parquet de Reims.

Monsieur Eric LAFFARGUE informe le conseil de la bonne tenue de la sélection du jury d'assise le 28 juin dernier.

Monsieur le Maire informe le conseil du fait que plusieurs sénateurs de la Marne ne se représentent pas.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'obtention d'une subvention de 3502 € accordée par le Conseil départemental de la Marne pour les travaux de l'église.

Monsieur le Maire fait passer le rapporte de l'ADMR de Verzy.

Monsieur le Maire fait passer également le rapport de la CLECT et demande aux membres du conseil de bien vouloir l'adopter, le rapport de la CLECT est entériné par les membres du conseil .

En ce qui concerne le feu d'artifice, tout est calé. La distribution des lampions aura lieu le 13 à 22h30 place de ma mairie et le feu sera tiré à 23h00.

Pour ce qui est de la fête patronale, il laisse la parole à Monsieur Ghislain OLIVIER qui informe le conseil du fait que tout est calé .

Pour le marché du samedi de la fête il se tiendra dans la cour de l'ancienne école un affichage et une information sur panneau pocket seront faits.

Monsieur le Maire informe le conseil du curage prochain des canalisations d'assainissement et pluviales et du test des poteaux d'incendies.

Monsieur le Maire informe le conseil de la réalisation prochaine d'un diagnostic pour le logement situé au 14 rue de la Mairie.

Enfin Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'y aura pas de conseil en août et en septembre et que le prochain conseil aura lieu le mardi 3 octobre permettant d'affiner les détails de la journée nettoyage des coteaux et de la cochonnade prévus le samedi 7 octobre.

TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME demande ce qu'il en est du projet de micro-crèche , monsieur le Maire lui répond qu'il n'a aucune nouvelle.

Pascale REDON : RAS

Eric LAFFARGUE : RAS

Sylvie GERARD MAIZIERES informe le conseil que le musée va rouvrir et qu'il sera géré par Grinnyland.

Brice BEAUFORT : RAS

Ghislain OLIVIER : RAS

Cyril BEAUFORT : RAS

Arnaud BEAUFORT : RAS

Annexe les délibérations

DELIBERATION N°2023-16: VOTE DU RAPPORT DE LA CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2019-334 du 19 décembre 2019 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 10 septembre 2019 et pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation ;

Vu la délibération CC-2022-194 fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant des attributions de compensation définitives 2022 et des attributions de compensation provisoire de 2023

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 29 juin 2023 transmis aux communes membres le 0 juillet 2023 ;,

Considérant que tout transfert de compétences entre ses communes membres et la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers de l'attribution de compensation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- **D'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 29 juin 2023
- **D'ADOPTER** le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 visé dans le rapporte de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023.